

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 novembre 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3803)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL77

présenté par
M. Warsmann, rapporteur

ARTICLE 37

I. – À l’alinéa 8, substituer au mot :

« onzième »

le mot :

« douzième ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 9.

III. – En conséquence, à l’alinéa 11, substituer au mot :

« douzième »

le mot :« treizième ».

IV. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 13.

V. – À l’alinéa 15, substituer au mot :

« quatorzième »

le mot :

« quinzième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.